



REVV : Roulons En Ville à Vélo
Membre de la **Fédération des Usagers de la Bicyclette**

Association socioculturelle loi 1901
1 rue Michel Servet 26000 Valence

09 50 03 26 65
valence.revv@fubicy.org



Valence, le 2 juillet 2022

A : Madame Marylène PEYRARD, Présidente de Valence Romans Déplacement

Copie : Jany RIFFARD, deuxième Vice-Présidente de Valence Romans Déplacement
Alban PANO, Maire de Chabeuil
Jean-Marc VALLA, Maire de Malissard
Nicolas DARAGON, Maire de Valence et Président de Valence Romans Agglo
Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Conseil Départemental de la Drôme
Jean-Michel AVIAS, Vice-Président du Conseil Départemental de la Drôme chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives

Objet : Itinéraire cyclable Valence - Chabeuil

Madame la Présidente,

Nous prenons acte de la décision de Valence Romans Agglo, signifiée par votre courrier du 16 juin et le compte-rendu joint, d'aménager l'axe cyclable Valence Chabeuil, prévu au titre du Plan Vélo Intercommunal, le long de la route départementale D68. Nous regrettons que vous ne souhaitiez pas poursuivre les discussions à ce sujet.

Sachez que nous continuerons à défendre l'itinéraire par le chemin de la Digeonne, qui nous paraît être le plus à même d'offrir un cheminement agréable et sécurisé, dans les meilleurs délais et les moindres coûts de réalisation.

Il nous paraît aussi important de rappeler que REVV n'a jamais approuvé l'itinéraire par la RD68, contrairement à ce qui pourrait être compris à la lecture de votre compte-rendu de la réunion du 31 mai.

Si nous avons salué l'annonce faite par VRD, lors de la conférence de presse du 14 février 2019, du schéma des 3 axes structurants, nous l'avons fait sur le principe, en soulignant que le financement restant à la charge des communes les travaux de sécurisation allaient prendre des années (voir REVVerie de mars 2019). Il nous paraissait alors évident que le choix définitif des itinéraires ne pouvait se faire qu'en concertation avec les communes et les associations de cyclistes, et sur la durée. Le manque de financement et puis la crise sanitaire n'ont pas permis ce travail de concertation.

Dans un document produit par REVV en janvier 2011 nous présentions déjà l'intérêt de l'itinéraire par la route de la Forêt et le chemin de la Digeonne, en concluant que cet itinéraire était doublement prioritaire, pour un usage quotidien et pour un usage de loisir, et que son amélioration ne nécessitait pas de travaux de voirie importants.

Dans le plan présenté lors de la conférence de presse du 14 février 2019 l'itinéraire Valence Chabeuil passait par Malissard et par le chemin de la forêt. Un document de travail daté d'octobre 2020 produit par le cabinet Indiggo et présenté à REVV lors de la visio-conférence du 21 octobre 2020 faisait passer l'itinéraire par le chemin de la Digeonne.

Lors de la visioconférence du 29 avril 2021 nous avons beaucoup insisté sur le fait que tant qu'aucun financement n'était budgété l'aménagement des axes communautaires nous paraissait hypothétique.

La première fois que le passage par la RD 68 a été évoqué fut lors de la réunion de la Commission Mobilité Douces de la ville de Valence le 12 juillet 2021, lors de laquelle les membres de REVV présents ont indiqué leur désaccord. Nous avons même dû demander à faire corriger le compte-rendu afin qu'il fasse état de la préférence de REVV pour l'itinéraire par le chemin de la Digeonne.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, nos cordiales et respectueuses salutations.

Nicolas MARTIN
Président de REVV

Pièce jointes :

- Présentation REVV de janvier 2011 sur l'opportunité d'un itinéraire Valence-Chabeuil par le chemin de la Digeonne
- Extrait de la présentation VRD des 3 itinéraires lors de la conférence de presse du 14 février 2019
- Document Indiggo d'octobre 2020 sur les axes communautaires